

FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025

RESPONSABLE LEGAL :

Nom : _____ Prénom : _____ tél : _____

Mail :@.....

	Nom et Prénom	Né(e) le	Niveau		Créneau	
			Enfant	Adolescent	MATIN	AP. MIDI
Enfant 1		.../.../20...				
Enfant 2		.../.../20...				
Enfant 3		.../.../20...				
Enfant 4		.../.../20...				
Enfant 5		.../.../20...				

Cadre réservé à l'administration (à compléter lors de l'inscription)

DATE D'INSCRIPTION : /...../2024

TOTAL FAMILLE (voir tableau récapitulatif)

_____ €

PAIEMENT	<input type="checkbox"/> COMPTANT	<input type="checkbox"/> CHEQUE : _____ € <input type="checkbox"/> ESPECES : _____ € <input type="checkbox"/> CB : _____ €			
	Nom du payeur si différent du représentant légal :				
	<input type="checkbox"/> ECHELONNE Uniquement par chèque	Chèque n°	MONTANT	DATE D'ENCAISSEMENT SOUHAITEE	
		N°1	_____ €	/	/
		N°2	_____ €	/	/
		N°3	_____ €	/	/
N°4		_____ €	/	/	
N°5	_____ €	/	/		

REGLEMENT INTERIEUR

Il est convenu entre le Centre Culturel et Cultuel Musulman de Boulogne Billancourt (CCCMBB) – L'Olivier et les parents ou représentants légaux des enfants scolarisés au sein de la structure éducative, les points suivants :

- **Modalités d'inscription**

En raison du nombre très important de demandes sur certains créneaux horaires, les dossiers sont traités dans l'ordre d'arrivée. Il n'est procédé à aucune réservation anticipée. Les délais d'inscription ou de réinscription délivrés par le secrétariat doivent être respectés au risque de voir le dossier être placé en liste d'attente.

Important : les places étant limitées il est fortement conseillé de s'inscrire ou se réinscrire le plus rapidement possible. Aucune inscription ne peut être acceptée sans le paiement de la cotisation annuelle (avec facilité de paiement).

Après l'inscription dans un cours, l'élève ne pourra changer de créneaux horaires qu'après accord auprès du secrétariat et ce dans la mesure des places disponibles.

L'administration se réserve le droit d'annuler un cours qui ne compterait pas un nombre suffisant d'inscrits.

- **Règles de vie**

Chacun, enfant comme adulte, est tenu de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades durant l'ensemble des temps d'activité. Les règles du bien vivre ensemble doivent être respectées en refusant toute forme de violence (physique, morale, verbale). En cas de problème il convient impérativement de s'adresser à l'enseignant.

Chacun se doit mutuellement respect et attention. En cas de manquement à ces règles, ou si un élève perturbe la classe par son indiscipline des mesures disciplinaires pourront être mises en place allant jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive.

Il est rappelé aux familles qu'en cas de conflit, le Responsable pédagogique convoquera les parents pour un entretien.

Annulation et Remboursement

- **Toute annulation intervenant avant le début des cours entraîne une retenue des droits d'entrée (de trente euros). Après le début des cours, l'inscription devient ferme et définitive ; en cas d'abandon, l'élève inscrit à un cursus ne peut demander à se faire remplacer par une tierce personne. Toute interruption de cours ou retard dans leur fréquentation ne diminue en rien les frais d'inscription.**

- **Aucun remboursement ne sera dû en cas d'annulation intervenant après le début de l'année scolaire.**

Date :

Signature des parents et mention <<lu et approuvé>>